

CHUZELLES



INFORMATIONS

№ 22

JUIN 1988

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 22

JUIN

1988

Titres
-o-o-o-

Pages
-o-o-

Au fil de la Vie municipale	3
Services publics	6
Budget Primitif	10
La Mairie à votre service	12
Décisions du Conseil municipal	14
Règlement du Mille Club	24
Permis de construire	28
Travaux et Réalisations	30
Voirie	32
Bonnes retraites !	33
Ce qu'il est bon de savoir	35
Fête des Mères	37
Pour une vie plus tranquille	38
Télé-alarme	40
Vie scolaire	41
Bibliothèque	42
Parmi les Anciens	43
Aménagement du village.....	44
Divers	44 Bis
Elections	49
Etat civil	50
Charges intercommunales	56

AU FIL DE LA VIE MUNICIPALE

Si le 1er semestre de 1988 a été dominé, sur le plan national, par les élections présidentielles, puis législatives en 4 scrutins, le travail ne s'est pas ralenti sur le plan communal.

Le Budget primitif a été voté sans augmentation des taux de la commune pour les 4 taxes.

L'augmentation de la somme à payer, par rapport à 1987, sera peu élevée, et, est liée aux majorations nationales des valeurs locatives ou des revenus cadastraux retenues pour 1988.

La voirie (toujours enfant terrible du budget) verra la remise en état de plusieurs voies communales. En outre, plusieurs élargissements de chemins ont été faits ou sont en cours.

La 1ère tranche d'assainissement concernant le Verdier est terminée. Je tiens à remercier les propriétaires et fermiers des terrains traversés (presque toujours des terres labourables) pour leur bonne volonté et leur esprit de coopération.

L'élimination des eaux usées et celle des ordures ménagères est un problème qui cause de gros soucis à toutes les municipalités.

L'entreprise chargée des travaux a fait tout son possible pour éviter les dégâts trop importants.

.../...

Les constructions autorisées par le Plan d'Occupation des Sols sont presque toutes programmées par un certificat d'urbanisme et leur nombre ira en diminuant considérablement dans les années à venir.

Le chemin départemental est aménagé dans la traversée du village, je pense au soulagement de tous. Il reste à poser les passages piétons (ralentisseurs). Invitation est faite aux automobilistes de lever un peu le pied dans la traversée du village.

Il reste une partie de ce C. D. à aménager entre Saint-Maurice et la RN 7, ce qui devrait être fait cette année, à commencer par les achats de terrain.

La dépense est à la charge du Département.

Une nouvelle classe à la Maternelle sera ouverte en septembre. Cette classe fonctionnera pour l'instant dans le bâtiment existant, solution toute provisoire et la municipalité devra penser à une autre formule.

L'électrification rurale concerne cette année Saint-Maxime.

Quelques remarques ou conseils :

Il a été constaté que des déchets ménagers et de boucherie (boyaux, peaux) étaient déposés à l'entrée de la Carrière ce qui est formellement interdit.

Que les contrevenants pensent un peu à l'hygiène.

.../...

Il existe un règlement des salles du Mille Club valable aussi bien pour les particuliers que pour les Présidents de Sociétés. Quelques coups de canifs l'ont un peu endommagé.

Utilisateurs pensez à celui qui vient après vous.

- Les chiens errants continuent toujours à défrayer la chronique du village. Certains propriétaires de ces animaux sont toujours inconscients des accidents qu'ils peuvent causer. Souvent les enfants en ont peur d'où la mauvaise humeur de leurs parents, chose bien compréhensible.

Ce bulletin de juin annonce les congés pour les grands et pour les petits.

Je vous souhaite de bien en profiter, d'oublier tous vos soucis journaliers, pour pouvoir reprendre le travail avec courage et de mener à bien tous vos projets.

Bonnes vacances à tous.



SERVICES PUBLICS

SERVICES

S. N. C. F. : Gare de Vienne - Réservation voyageurs :
74.85.03.17

Gare d'Estressin : 74.85.10.78

Police : Gendarmerie d'Estressin - 59, montée Bon Accueil à
Vienne : 74.85.00.17 ou le 17

Sapeurs-Pompiers : Avenue Marcellin Berthelot à Vienne
74.31.61.18 ou le 18

E. D. F. : Rue Denfert Rochereau à Vienne
Tél. 74.53.47.50
Dépannage : Tél. 74.53.00.92

Service des Eaux (S.D.E.I.) : 5, rue Peyssonneau à Vienne
Tél. : 74.85.16.18

Postes et Télécommunications : Cours Brillier à Vienne

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-de-VIENNE :

Tél. : 74.57.96.45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

Centre Anti-Poisons : Hôpital E. Herriot à LYON
Tél. : 78.54.14.14

S.M.U.R. : Tél. : 74.85.85.40

HOPITAL DE VIENNE - Tél. : 74.31.33.33

MEDECINS : Dr. SARDY tél. domicile (Chuzelles) :
74.57.92.82

Dr. DESTORS tél. domicile (Villette-de-Vienne) :
74.57.97.39

CABINET MEDICAL A VILLETTE-de-VIENNE :

Tél. 74.57.94.02

Dr. BARDET LAPENDRY à Pauphile
Tél. : 74.85.04.74 Chuzelles

Dr. MICHALON A SEYSSUEL
Tél. : 74.85.85.93

PHARMACIE : Mme REYMOND (Villette-de-Vienne)

Tél. : 74.57.99.21

CABINET DENTAIRE :

PERNEL F. Villette-de-Vienne
Tél. : 74.57.99.49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard A SEYSSUEL

Tél. : 74.85.72.73

Suite Services Publics

ADMINISTRATIONS

Sous-Préfecture : Boulevard Eugène Arnaud à Vienne
Tél. 74.53.26.25

Hôtel des Impôts : 12, rue Jean Moulin à Vienne
Tél. 74.53.32.12

Direction Départementale de l'Équipement (antenne de Vienne)
9, rue Victor Faugier - Vienne -
Tél. 74.85.12.80

Perception de Vienne-Barlieue : Place St-Pierre
Vienne
Tél. : 74.85.15.28

Mairie de Chuzelles :

Tél. 74.57.90.97

Maire : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél. 74.85.33.64

1er Adjoint : M. CARRET Pierre Les Martinières
Tél. 74.57.90.64

2è Adjoint : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél. : 74.85.83.36

3è Adjoint : M. FARAULT Georges à Montferrat
Tél. : 74.57.91.73

4è Adjoint : Mme GARDAIS Michèle Le Verdier
Tél. 74.57.91.66

Secrétaire de Mairie : M. JANET André
Le Village
Tél. 74.57.91.51

ENSEIGNEMENTS OU SERVICES S'Y RATTACHANT

Ecole Publique de Chuzelles : Tél. 74.57.90.76

Directeur : M. BONTÉ

Directrice Ecole Maternelle : Mme COLLET

Ecole Maternelle : Tél. 74.57.08.25

Cantine Scolaire Municipale :

Présidente : Mme VERDIER - Le Verdier

Sou des Ecoles :

Présidente : Mme RODRIGUEZ - Le Verdier

Association de Parents d'Elèves (école publique) :

Mme VIALON - La Combe

C.E.S. de Vienne-Seyssuel : Montée Bon Accueil SEYSSUEL
Tél. 74.85.39.54

Transports Scolaires du Second Degré : Cars FAURE à Valencin
Bureau de Vienne
Tél. 78.96.11.44
Tél. 74.53.22.90

Service Religieux : Cure de Ternay

Tél. : 72.24.62.09

BUDGET PRIMITIF 1988

Le 28 Mars 1988, en présence de Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal établit comme suit le budget prévisionnel pour l'année 1988 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Denrées et fournitures	134 300
Frais de personnel	735 000
Impôts et taxes	3 700
Travaux et services extérieurs	461 377
Participations et contingents	580 550
Allocations, subventions	30 000
Frais de gestion générale	129 000
Frais financiers	936 800
Prélèvements pour dépenses d'investissement	<u>310 000</u>
TOTAL	<u>3 320 727</u>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits de l'exploitation	149 500
Produits domaniaux	7 000
Produits financiers	1 550
Recouvrement subventions	144 489
Dotations reçues de l'état	999 845
Impôts indirects	16 750
Impôts autres que contributions	16 240
Contributions directes	1 675 353
Produits antérieurs	<u>310 000</u>

TOTAL 3 320 727

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursements d'emprunts	392 000
Terrains	30 000
Matériel	15 000
Travaux de bâtiments	10 000
Voirie et SIVOM	970 000
Assainissement	40 000
Electrification	200 000
Stade	<u>50 000</u>
TOTAL	<u>1 707 000</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subvention pour matériel	10 000
Fond de compensation T.V.A.	357 000
T.L.E.	70 000
Prélèvement sur recettes fonctionnement	310 000
Subvention d'équipement (voirie)	137 000
Fonds de compensation T.V.A.	123 000
Emprunt équipement courant	250 000
Autres subventions (lotissement)	250 000
Emprunts électrification	60 000
Subvention face	<u>140 000</u>
TOTAL	<u>1 707 000</u>

Le Budget 1988 est en hausse de 538 268 F en section de fonctionnement, soit 19,35 % sur le précédent.

Le montant des impôts locaux augmente de 86 140 F, soit 6,65 %. Cette augmentation est due aux nouvelles impositions liées aux constructions neuves.

Les quatre bases d'imposition réévaluées par les services fiscaux, modifiées par un coefficient déflateur, sont à multiplier par 1,01 en ce qui concerne la Taxe d'habitation, par 1,00 pour le foncier bâti, par 0,99 pour le foncier non bâti, la taxe professionnelle étant aidée par l'état, il n'est pas possible d'en prévoir la variation.

Les taux d'impositions votés par le Conseil Municipal sont égaux à ceux de 1987, sans majorations, soit : Taxe d'habitation : 9 %, Foncier bâti : 11,70 %, Foncier non bâti : 58,44 %, Taxe professionnelle : 15,60 %.

Les grosses dépenses dans ce budget, se retrouvent :

-1er dans les frais de personnel en augmentation : création d'un demi-poste A.S.E.M. suite à une ouverture de classe maternelle ; remplacement éventuel du garde municipal.

-2/ dans le chapitre des charges intercommunales (hausse du SMESSAV - Centre principal de Secours - Charte intercommunale ...)

-3/ du remboursement d'intérêts d'emprunts contractés en 1987.

Au chapitre "Recettes", les bonnes nouvelles viennent du remboursement de la T.V.A sur les travaux antérieurs et des subventions.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT

-o-o-o-o-o-

ouvert le MARDI de 9 h à 12 h
le JEUDI de 9 h à 12 h
le VENDREDI de 17 h 30 à 19 h 30

PERMANENCES DES ELUS

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

le MARDI : M. CARRET Pierre, 1er adjoint
ou Mme GARDAIS Michèle, adjointe
le JEUDI : M. CHAINTREUIL Jean, Maire
le VENDREDI : M. PLANTIER Joseph, adjoint
ou M. FARAUULT Georges, adjoint.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Pendant la période de congés (juillet et août)
le SECRETARIAT DE MAIRIE sera ouvert uniquement
aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Jusqu'au 10 juillet :

heures d'ouverture inchangées

- Semaine du 10 au 17 juillet, ouverture

uniquement le vendredi 15 juillet de
14 h à 19 h.

- du 18 juillet au 25 août, ouverture le

jeudi matin seulement de 9 h à 12 heures.

(permanence assurée pour les cas les plus
urgents)

Demande de Carte Nationale d'Identité

DEMANDE DE PASSEPORT

NOM (1)

ÉPOUSE - VEUVE (2)

Prénoms

Né(e) le

à

Signalement (3) : Taille : S.P.

Domicile

FRANÇAIS par (4)

PÈRE : Nom et prénoms (1)

..... Né le

à Nationalité

MÈRE : Nom de jeune fille et prénoms (1)

..... Née le

à Nationalité

Etat du demandeur : célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e) (5)

A présenter : Livret de famille

A indiquer pour passeport : couleur des yeux

A fournir : 1 timbre fiscal à 115 F pour carte

1 timbre fiscal à 350 F pour passeport

2 photographies de face, sans coiffure
sur fond neutre

la carte à renouveler
ou extrait d'acte de naissance.

ASSISTANTE SOCIALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Madame GUILLOUX, assistante sociale, reçoit
le public en Mairie de CHUZELIÈS :

- le 1er Jeudi de chaque mois, de 10h à midi.

Les permanences de Juillet et Août sont supprimées. En cas de nécessité en Août, appeler Madame GUILLOUX, le mardi de 13h 30 à 16h 30 et le jeudi de 9h à 12h, tél. : 78-73-00-10

Nous profitons de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue à Monsieur BONTE, Maître directeur de l'Ecole élémentaire, et à Madame BOUE BIGNE, institutrice adjointe nommée à l'Ecole maternelle.

LES DECISIONS DU C. M.

SEANCE DU 12.01.1988

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

LOTISSEMENT "Chemin des Martinières" Taxe de raccordement à l'égout : (8.000 x 3) et Taxe locale d'équipement forfaitisée : 30 931 F.

CIRCUIT 4x4 et motos trial : demande formulée par M. Gilbert GONIN. Actuellement en cours d'enquête , (établissement classé)

SYNDICAT DES 4 VALLEES : Aménagement de la Sévenne. Coût total : 729.000 F.

Financement: Subvention d'état 240 000 F, Subvention département 1987 : 45.000 F, Subvention département 1987 pour ASS. Synd. Aménagement Sévenne : 36.000 F Reliquat : 48.000 F.

Emprunt de 360.000 F dont l'annuité d'amortissement sera répartie de la manière suivante : 20 % entre toutes les communes du Syndicat, 80 % entre les 4 communes (Chuzelles, Luzinay, St-Just Chaleyssin, Villette de Vienne) au prorata des travaux projetés sur leur territoire.

ASSAINISSEMENT 6ème tranche : On attend le retour des autorisations de passage pour commencer les travaux.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX DE VOIRIE:

établi par MM. Plantier et Pras .

Coût total : 454.825 F.

EQUIPEMENT : SUR C.D.I23

Refus par Monsieur l'Ingénieur de pose de glissières sur C.D.I23 , vers Garage Bertoche .

CIMETIERE :Création d'une ouverture vers porche de l'église. devis établi par M. J. Abel-Coindoz de 8 892 F, accepté.

GESTETNER : révision pour impression du prochain bulletin municipal.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES de M. Robert: demande d'arrangement avec commune de Simandres.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :Vote d'une subvention exceptionnelle de 600 F pour frais de stage.

SCANNER: Vote d'une subvention de 2 000 F pour le scanner de l'Hôpital de Vienne.

APPARTEMENT DE Mme COLLET : pose d'une porte au placard de la chambre , réparation de la montée d'escaliers intérieure.

REPAS DES ANCIENS : Il est fixé au dimanche 6 mars. Des menus seront demandés à M. Declerck, traiteur.

VESTIAIRES DU STADE : le bureau du F.C.C. convoqué pour le 20 janvier à 18 heures.

L'AMICALE BOULE CHUZELLOISE demande la pose d'un drain à l'ouest du stade. Cette question sera examinée dès que possible.

LOTISSEMENT "Chemin des Martinières"

Le Conseil décide qu'il soit fait application de l'article L 332.7 du Code de l'Urbanisme. La participation forfaitaire en résultant sera de 30.931 F, payable 50 % de suite, 50 % le 31 août.

Terrassement le long du C.D.I23.A, limité au Lot N°I, plate forme de 2m de large au niveau de la route P.O.S. DE VILLETTE DE VIENNE. Le C.M. ne manifeste aucune remarque et donne un avis favorable.

REPAS DES ANCIENS: fixé au 6 mars. Repas confié au traiteur Declerck. provisions pour confection des colis prises à l'épicerie Ginot.

C.D.36: Les travaux réalisés pour le compte de la commune au titre de la 1ère Tranche se sont élevés à 784 318,46 F, ceux non mandatés seront reportés sur les tranches conditionnelles I et 2.

ACHAT DE 4m2 de terrain à M. PERRET, du lotissement "Plein Sud" pour trottoir.

VESTIAIRES DU STADE: Devis de M. J.P. Nugues pour détartrage des chauffe-eau et remplacement des pommes à douche / 3 727,83 F. Devis accepté.

ECOLE MATERNELLE: entretien du sol. Recherche d'un produit pour nettoyage. Essai savon-noir. Antenne pour poste télévision couleur. S'adresser au magasin "Jean".

ASSAINISSEMENT: Programme 1987. Autorisations de passage. Deux propriétaires n'ont pas encore signé. Ce sont MM. Bertrand et Grévon de Communay.

MUSIQUE A L'ECOLE: Les stagiaires de l'Ecole normale de Lyon ne pouvant venir, M. le Directeur de l'Ecole sollicite l'acquisition de matériel musical. Refus. Le C.M. préfère recruter un professeur de musique. Demande en sera faite à Mlle Thiriât.

GRILLAGE DE L'ECOLE: détérioré.

Remarque en a été faite au Directeur.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR de la V.C.I et de la R.N.7. Le C.M. donne son accord pour l'achat de 160 m2 à 8F.

VOIRIE vers Mme Abattu: prévision d'utilisation de tuyaux. Question à débattre avec Mme Abattu.

ABRI DE CARS au village: M. Plantier étudie la question et se documente sur le coût de la réalisation.

DEPART A LA RETRAITE de Mme Ratton et M. Labbe.

Le C.M. décide de l'achat d'un cadeau

SALLE DE MUSIQUE: la clé sera remise à tout demandeur lorsque les 2 salles du Mille Club seront prises.

SEANCE DU 01.03.1988
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

ASSAINISSEMENT : Approbation d'une convention de passage sur propriété Bertrand.

COMICE AGRICOLE : les 13 et 14 août aux Côtes d'Arej . Vote d'une subvention de 500 F au Comité organisateur.

PRET D'EQUIPEMENT COURANT : Le C.M. sollicite un prêt de 250 000 F auprès de la Caisse d'Epargne.

ECOLE MATERNELLE : Les inscriptions font état de 24 élèves nés en 1983, de 29 nés en 1984, de 24 nés en 1985, de 14 nés en 1986. Une création pourrait être possible. Il convient donc de prévoir les locaux nécessaires à cette création.

UTILISATION DE LA GRANDE SALLE DU MILLE CLUB.

L'Ecole élémentaire est autorisée à utiliser la grande salle les lundis et vendredis après-midi, mais s'occupera de ses ballons.

ECOLE ELEMENTAIRE : pose d'un " bloom " à la porte d'entrée.

SALLE DE MAIRIE : utilisation de la salle de mairie par l'Assemblée générale des Délégués départementaux de l'Education nationale, le samedi 4 juin.

ORLAC : M. le Maire donne connaissance du dossier d'enquête publique concernant l'exploitation d'une usine de transformation de lait, à Vienne, Estressin. Le C.M. ne soulève aucune objection et donne avis

favorable à cette enquête.

REPAS DES ANCIENS: 80 repas commandés à M. Declerck

COLIS DES ANCIENS : confectionnés en mairie le 7 mars .

TROTTOIRS :C.D.36 : M. le Maire donne les prix fournis par L'Entreprise DUMAS pour le revêtement des trottoirs, à savoir:

- 22 F par m2 H.T. pour un bi-couche

- 36,80 F par m2 H.T. pour enrobé 80 kg/m2.

Le C.M. opte pour l'enrobé, ce qui fera un supplément de 29 350 F.

COURRIER DE M. GINOT M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. GINOT relative à son commerce.

CHAMBRE DE METIERS DU RHONE :

Le C.M. vote une subvention de 500 F par élève pour Cabasson Jérôme, Lamure Christophe, Marcelin Lionel.

C.D.36 TABOURETS sur chaussée : Question à voir avec service de l'Equipement pour MM. Vaganay et Nugues

CIMETIERE : Demande est faite à Vienne pour plan et règlement.

SECRETARIAT : Inscription d'un crédit au Budget primitif pour personnel supplémentaire.

ZONE NA,1 , CARREFOUR C.D.36 et R.N.7 informations pour construction éventuelle d'un garage avec parking hall d'exposition, atelier.

GARDE MUNICIPALE : demande sera faite au personnel en place.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR AMENAGEMENT du C.D.36:

M. le Maire expose à son Conseil qu'il est nécessaire d'acquérir certaines surfaces de terrain pour l'aménagement du C.D.36 dans la traversée du village.

Les acquisitions seraient de :

- 426 m2 sur parcelle N° 334 A de M. DE BELVAL
- 29 m2 sur parcelle N° II42 A de M. ABEL COINDOZ
- 38 m2 sur parcelle N° I376 A de M. FLANDIN
- 34 m2 sur parcelle N° I9I4 A de Mme Vve NUGUES
- 177 m2 sur parcelle N° 89 A de M. SIBELIN
- 22 m2 sur parcelle N° 5II A de M. CRESPO
- 85 m2 sur parcelle N° 472 A de M. HYVERNAT
- 62 m2 sur parcelle N° 5I3 A de M. BLANC.

ACQUISITION DE TERRAIN pour élargissement de la VC5

Le C.M. fixe à 8 F le prix du m2 de terrain à prendre à M. Jean PEYROUX : 176 m2

à M. Jean PEYROUX et Mlle Michelle COUDEL: 10 m2

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU C.D.36 :

M. le Maire propose de regrouper les tranches conditionnelles I et 2 du marché DUMAS-ROMET. Le montant total du marché sera porté de 1.238.804,28 F à

1.251.375,54 F T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° I au marché du 23.07.1987.

SEANCE DU 28.03.1988

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

BUDGET PRIMITIF 1988 :

Section de Fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 3.320.727 F

Section d'Investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1.707.000 F

TRAVAUX DE VOIRIE / PROGRAMME 1988 :

Application d'enduit superficiel :

V.C.N°1 :	8.800 m2	158 400,00 F
V.C.N°2 :	3.850 m2	69 300,00 F

Réfection de chaussée :

V.C.N°1 :	1.100 m2	66 000,00 F
V.C.N°14 :	525 m2	31 500,00 F
V.C.N°9 :	637,5 m2	38 250,00 F

Reprofilage de chaussée

V.C.N°1 :	800 m2	32 000,00 F
-----------	--------------	-------------

Montant T.T.C. 469 003,70 F

arrondi à 470 000,00 F

ACQUISITION DE TERRAIN pour Carrefour VCI et RN7

Le C.M. décide d'acquérir 261 m2 à 8 F le m2 à prendre sur la parcelle N° 940 appartenant à Madame

CHARRETON

ECOLE MATERNELLE

Le C.M. émet un avis favorable à l'ouverture d'une troisième classe.

SEANCE DU 21.04.1988

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

ELECTRIFICATION RURALE PROGRAMME 1988 du F.A.C.E /B

Le projet comporte les renforcements suivants.

- Poste Saint-Maxime : 0,750 km de ligne B.T. en câble faisceau.
- Poste Les Pins : 0,200 km de ligne B.T. en câble faisceau préassemblé 3×70^2
- Poste Bourg : 0,250 km de ligne B.T. en câble faisceau préassemblé 3×70^2

Coût du projet : 200 000 F

Subvention du F.A.C.E : 140 000 F

EMPRUNT :

Le C.M. décide de réaliser un emprunt de 60 000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne au taux en vigueur au moment de la signature du contrat.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR AMENAGEMENT C.D.36.

Les acquisitions seront réalisées à raison de 10 F le m².

ELECTRIFICATION RURALE :

La commune sollicite le concours de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour assurer l'étude des travaux de renforcement du réseau électrique du Programme 1988 du F.A.C.E. Tranche B..

ECOLE MATERNELLE : Le C.M. accepte l'ouverture de la troisième classe.

Examen du devis de M. PENEL, architecte pour local de cette classe. Plusieurs solutions :

- 1/ construction côté sud : rejetée
- 2/ préau de l'élémentaire devenant salle de classe et construction d'un nouveau préau au sud.
- 3/ nouvelle classe au nord : meilleure solution, mais coût de 400 000 TTC sans compter hall et matériel . soit au total environ 600 000 F. Subvention possible de 169 000 F.
- 4/ Utilisation provisoire de la 4ème primaire
- 5/ Classe dans salle d'évolution :
- 6/ Préfabriqué : ? Question à revoir .

LOTISSEMENT L'OREE DU VILLAGE:

Projet puits abandonné, ceux-ci se remplissant très rapidement.

Evacuation d'eau pluviale par le C.D.I23.A

Tuyaux de 600m/m payés par commune, la surprofondeur étant à la charge du lotisseur, sur C.D.

TABOURETS de M. VAGANAY sur C.D.36

La question sera étudiée par une commission formée de M. CHAINTREUIL. CARRET. PLANTIER. FARAUT. ARGOUD BERNARD en présence de M. VAGANAY le jeudi 28 avril. C.D.36: M. TERRIER signale que l'épaisseur excessive de l'enrobé vers sa propriété a été la cause de plusieurs accidents.

REGLEMENT DU MILLE CLUB

Nous croyons bon, pour les nouveaux habitants de Chuzelles, de renouveler dans ces pages, le règlement du Mille Club.

Dorénavant, la petite salle sera réservée aux sociétés et la grande salle ne sera louée qu'une fois par semaine aux seuls habitants de la commune, exception faite pour les associations agréées de CHUZELLES.

Le nettoyage, qui était cause de contestations, sera désormais assuré par l'administration municipale et son coût intégré dans le prix de la location sauf pour les associations chuzelloises qui auront la possibilité d'en assurer elles-même le service.

Le prix de la location est relevé, si le besoin est, pour assurer la bonne gestion de cet équipement.

Les nuisances dues au bruit (surtout la nuit) seront particulièrement surveillées et nous ne pouvons qu'inviter les futurs utilisateurs à respecter ce règlement, le Conseil Municipal serait amené à adopter de nouvelles contraintes en cas de nouveaux abus.

Il est demandé aux associations chuzelloises de faire connaître à la Mairie suffisamment à l'avance les dates qu'elles désirent retenir pour leurs manifestations

REGLEMENT DU MILLE CLUB

Le Maire de la Commune de CHUZELLES, Isère,
Vu le Code de l'Administration communale,
Vu la Délibération du Conseil Municipal du
10 novembre 1983 ,

ARRETE :

Article 1er: Les deux salles du Mille Club peuvent être mises à la disposition des sociétés ou associations régulièrement déclarées ou agréées mais une seule à la fois (soit la grande salle, soit la petite, afin d'éviter un trop grand bruit).

Toute personne de Chuzelles peut également louer la grande salle pour une réunion de famille. La petite salle est désormais réservée aux réunions de bureau des sociétés. Elle ne sera plus louée.

Article 2 : La mise à la disposition des salles ne peut se faire qu'aux conditions suivantes :

- demande écrite par le responsable sur formulaire précisant :

- . nom de la société ou association
- . nom du responsable
- . nature exacte de la manifestation
- . date (jour et heures) d'utilisation.
- . communication du Contrat d'assurance R.C.

- la réservation se fera au secrétariat où se trouve le planning, par le responsable et en aucun cas par téléphone ou par personne interposée, au moins un mois avant le jour de l'utilisation.

- le bon "clés" sera alors délivré.

Article 3 :

- Les Sociétés ou Associations pourront disposer gratuitement de la salle retenue.

- Toute personne de Chuzelles réservant la salle devra immédiatement signer deux chèques (bancaire ou postal) à l'ordre de M. le Percepteur de Vienne Banlieue ,

. l'un du montant de la location,
. l'autre du montant de la caution, ces montants étant fixés par Délibération du Conseil municipal.

En cas de dégâts constatés à la salle ou au matériel, la caution ne sera pas rendue, et si son montant n'était pas suffisant pour effectuer les réparations, un supplément serait versé en la Caisse de M. le Percepteur de Vienne Banlieue sur simple avis de l'administration municipale.

Article 4 :

- aucune manifestation à but lucratif ne sera autorisée.

- une seule manifestation par semaine sera acceptée en soirée, le samedi ou veille de fête. Une seule exception sera admise pour les fêtes du village.

- seuls les bals de sociétés pourront avoir lieu.

- la Mairie se réserve le droit de refuser la mise à disposition de la salle.

Article 5 :

- Toute association qui disposera de la salle devra la rendre en bon état de propreté (toilette et vestiaires compris), soit:

1°/ en effectuant le nettoyage

2°/ en versant un forfait de nettoyage fixé par délibération du C.M. en la Caisse de M. le Percepteur de Vienne Banlieue

- Tout particulier versera un forfait de nettoyage (compris dans la location) et ne pourra plus lui-même assurer le nettoyage.

Article 6 : Chaque utilisateur devra :

- veiller à ne pas incommoder le voisinage par le bruit, ni faire de tapage nocturne à la sortie de la salle.

.micros et hauts parleurs sont interdits

.sonorisation autorisée jusqu'à 1 heure du matin.

- respecter les consignes de sécurité habituelles.

Il est interdit d'allumer des feux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de transformer les prises de courant ainsi que tout appareillage électrique.

- il est également interdit d'enfoncer des pointes ou vis dans les boiseries ou panneaux, de coller des affiches ou des pancartes à l'intérieur comme à l'extérieur

- se charger du maintien de l'ordre et veiller à la bonne tenue du public.

Toute personne qui commettrait un acte contre la décence ou serait en état d'ivresse devra immédiatement être priée de quitter la salle.

Article 7 : En aucun-cas la Commune ne pourra être tenue pour responsable.

Article 8 : Pour les manifestations avec buvette et musique, le responsable devra être en possession des diverses autorisations administratives suivantes :

- reçu des impôts

- gendarmerie

- S.A.C.E.M.

- assurance responsabilité civile

- autorisation du Maire

La réservation de la salle se fera par écrit avec émission immédiate de chèques.

Les réunions intercommunales ou à caractère social seront acceptées et gratuites.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Liste des permis de construire accordés depuis

la dernière édition de notre bulletin

N° D'ENREGISTREMENT	DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE	NOM - PRENOM DU DEMANDEUR	LIEU-DIT	NATURE DE LA CONSTRUCTION	DATE DU PERMIS
V 1039	29.12.87	BELCARO M.	St-MAURICE	Maison Ind.	25.02.88
V 1001	07.01.88	BADIOU J.	" "	" "	05.02.88
V 1002	25.01.88	JAOUADI M.	Pauphile	" "	Annulé
V 1003	11.02.88	FERNANDEZ A.	"	Add. de Constr.	A l'instr.
V 1004	18.02.88	AUGUSTE J.M.	Leveau	" " "	A l'instr.
V 1005		DEMARD D.	Les Dauphines	Modification	21.04.88
V 1006	08.03.88	NAVARRO G.	Le Rival	Add. de Const.	24.05.88
V 1007	08.03.88	GUIBFAUD	St-Maurice	Maison Ind.	24.05.88
V 1008	24.03.88	PITRAT M.	Les Martinières	Maison Ind.	A l'instr.
V 1009	07.04.88	BLANC P.	Pauphile	Maison Ind.	24.05.88
V 1010	07.04.88	PEREIRA J.	Boussole	Maison Ind.	A l'instr.
V 1011	26.04.88	CANUZET E.	Pauphile	Maison Ind.	24.05.88
V 1012	17.05.88	LASSERRE E.	Boiron	Maison Ind.	A l'instr.
V 1013	24.05.88	BUTHION R.	Les Serpaizières	Add. de Const.	A l'instr.
V 1014	26.05.88	DESFERGES J.	Les Serpaizières	Add. de Const.	A l'instr.
V 1015	30.05.88	SAPEY-TRIOMPHE	St-Maurice	Maison Ind.	A l'instr.

TRAVAUX ET REALISATIONS

Cet article a pour objet de répondre à la question qui nous est parfois posée sur la nécessité, pour Chuzelles, d'avoir deux employés municipaux.

S'il est vrai qu'il y a une dizaine d'années un cantonnier suffisait à l'entretien des voies communales, abords d'école, place du village et cimetière, il est aussi vrai que l'essor de la commune et de ses besoins ont conduit à reconsidérer et par là même à étendre considérablement la tâche des cantonniers pour en faire de véritables employés municipaux.

Ceux-ci interviennent aujourd'hui dans des travaux aussi divers que peuvent l'être l'entretien des bâtiments et matériels, la maçonnerie, la menuiserie la carrelage, l'électricité, la peinture...

Les quelques exemples qui suivent permettent d'illustrer cet état de choses :

- Réalisation d'un abri de car (avec crépi et tuiles) pour un prix de revient 4 fois inférieur à ce qu'aurait coûté un pré-fabrique.,
- Pose de clôtures, piquets, grillages.
- Entretien, tonte, arrosage du terrain de foot.
- Entretien de l'école et du mille-club.
- Propreté et fleurissement du village.

Ces exemples, pris sur le tas, nous montrent combien deux employés municipaux sont nécessaires et peuvent avantageusement subvenir aux divers besoins de notre commune, pour des travaux occasionnels.

Enfin, durant les périodes de congés, chacun appréciera la présence d'au moins un employé disponible en cas d'urgence.

Au terme de cet article, nous espérons avoir convaincu les Chuzellois qui doutaient de la nécessité de posséder deux employés municipaux permettant de répondre efficacement et au moindre coût à l'évolution d'une commune aux ressources limitées mais dont les besoins d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

VOIRIE

Travaux réalisés ou en cours .

- Réfection de la voie communale N° I (chemin des Martinières) : 150 Mètres sortie vers R.N.7. création de fossés, remise en forme de la chaussée bi-couche , soufflage avec la participation de Seyssuel, suite à la pose de leur collecteur d'égout.
- Revêtement d'entretien depuis le C.D.I23 jusqu'au mur du Château de la Martinière, après un reprofilage sur 150 m près du C.D.I23.
- Revêtement d'entretien sur une partie de la V.C.2. des Serpaizières depuis la V.C. N°10 jusqu'aux limites de la Commune.
- Voie N° 14, en haut des Pins. Remise en forme avec bi couche et soufflage.
- Voie N° 9 entre C.D.I23 et Thiers, Depuis plusieurs années, la municipalité recherchait la solution pour pallier au problème d'eaux pluviales créant un risque permanent pour les usagers. C'est après plusieurs réunions sur place, avec les propriétaires, que les travaux ont pu être réalisés dans de bonnes conditions afin de canaliser l'eau et de porter la voie à environ 5 mètres. Des tuyaux ont été posés le long de la propriété de Mme ABATTU. Cette dernière souhaitant améliorer l'accès à sa propriété a participé à l'achat de tuyaux supplémentaires non prévu dans les travaux initiaux. Une convention sera signée entre Mme Abattu, M. Palin et la Commune, pour l'entretien du fossé réalisé entre les deux propriétés. Afin de collecter les eaux de pluie des chemins d'accès aux propriétés privées, des tuyaux payés par les propriétaires ont été posés , et depuis le départ des travaux jusqu'à la Voie N° 9B, une partie de la chaussée a été réalisée en enrobé à chaud ; le reste , en raison du prix de revient, a été fait en bi couche.

BONNES RETRAITES

Le 28 Mai dernier, une sympathique cérémonie s'est déroulée à la Mairie pour honorer deux employés communaux qui cessent leurs activités. Madame Claudia RATTON depuis 1978 a entre-tenu les salles de classe au groupe scolaire et a assuré le nettoyage de la Mairie. Que de poussière, de crayons cassés, de débris de papier n'est-elle pas récupéré avec son aspirateur et son balai !

Monsieur Léon LABBE a été notre garde-champêtre depuis 1976. Toujours avec le sourire, il a voyagé sur tous les chemins de CHUZELLES. La pluie, la neige, le verglas ou le soleil, rien ne l'empêchait de porter les plis de la Mairie dans les hameaux éloignés. Il a fait coïncider sa retraite professionnelle avec celle de fonctionnaire municipal et l'équipement de pêche qui lui a été offert lui aidera à passer de bons moments tranquilles au bord de l'eau.

Quant à Madame RATTON, le fer à repasser soulagera ses tâches ménagères et la cafetière électrique permettra à toute la famille de déguster un bon café bien chaud. En présence du Conseil Municipal, du personnel enseignant, de leurs collègues employés communaux, Monsieur CHAINTREUIL les remercia tous les deux et leur souhaita une

longue et heureuse retraite.

Nos deux sympathiques retraités, tour à tour remercièrent la municipalité et chacun put trinquer à la santé et au bonheur de nos deux employés.

ECONOMIES

CHEMISES, CHAUSSETTES, CHOUX, etc...

Voici une lettre qui n'est pas "bidon" et qui se veut remplacer chez les gaspilleurs un vrai lavage de cerveau...

J'ai bien lu le Journal des Lecteurs du n° 509. Eh bien moi, je lave ma salade dans la baignoire, je garde ma dernière eau de rinçage (la plus propre) et je rajoute de l'eau (mais pas trop) pour prendre mon bain. Ensuite, je lave mes chemises, mes slips, puis mes chaussettes, ou mes chaussettes puis mes slips (ça dépend de ce qui est le plus sale). Alors, je mets ma vaisselle du repas à tremper et je récupère cette eau pour vider dans mes WC ou pour laver ma poubelle (auquel cas je la réserve pour arroser mes fleurs).

Ainsi, j'économise 20 litres d'eau (soit 3 à 4 centimes) par jour et par personne !

CE QU'IL EST BON DE SAVOIR

Quelles démarches effectuer en cas de déménagement ?

E.D.F. - G.D.F. : de votre ancienne localité pour demander un transfert de votre abonnement, au plus tard 3 jours avant le déménagement, puis au service de la nouvelle localité pour qu'un relevé soit effectué avant votre emménagement.

SERVICE DES EAUX : des deux localités avant le déménagement pour le transfert de l'abonnement.

P.T.T. : de l'ancienne commune avant le déménagement pour faire suivre votre courrier.

CENTRE TELEPHONIQUE : des deux localités avant le déménagement pour faire suivre votre abonnement.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : si vous avez des enfants pour les formalités d'inscription.

IMPOTS : de l'ancienne localité, dès le déménagement pour demander le changement de centre.

CAISSE DE SECURITE SOCIALE : de chaque localité pour faire enregistrer le changement de caisse et pour obtenir rapidement une nouvelle carte.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : des deux localités (renseignez-vous aussi sur vos droits à la prime de déménagement.)

ASSUREUR : Précisez le nombre de pièces de votre nouveau domicile.

AGENCE BANCAIRE : de l'ancienne localité, au plus tôt

pour le transfert éventuel de votre compte ou sa liquidation.

PREFECTURE ou SOUS-PREFECTURE : de chaque localité pour le changement obligatoire de votre carte grise (cet échange est gratuit).et aussi pour obtenir une attestation de non-gage si vous changez de département (dès le déménagement et au plus tard dans le délai d'un mois).

BRIGADE DE GENDARMERIE : de la nouvelle localité , un mois au plus tard après l'emménagement pour modifier l'adresse de votre livret militaire.

SERVICE DE LA REDEVANCE : des deux localités après le déménagement. Rappelez votre numéro d'identification.

COMMISSARIAT ou MAIRIE : de la nouvelle localité après le déménagement, pour modifier l'adresse de votre carte d'identité quoique ce ne soit pas obligatoire.

MAIRIE : de la nouvelle localité entre le 1er septembre et le 31 décembre pour obtenir votre inscription sur les listes électorales de la commune.

SOCIETE DE CREDIT : (éventuellement) pour l'informer de votre nouvelle adresse, de votre nouveau compte bancaire si vous avez autorisé un prélèvement automatique.

FETE DES MERES

Même si le soleil n'était pas au rendez-vous , les mamans étaient à l'honneur à l'occasion de la Fête des Mères.

Une réception organisée par la Municipalité et fleurie par l'Association familiale se déroulait dans la grande salle du Mille Club, afin que toutes les mamans soient rassemblées dans un moment de gaieté.

La musique de Saint-Georges d'Espéranche exécuta plusieurs morceaux avec son talent habituel. Ensuite, Monsieur Chaintreuil remercia toutes les personnes présentes et son discours fut un éloge pour toutes les mamans.

Un vin d'honneur , accompagné de la traditionnelle brioche, clôtura la cérémonie.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

QUELQUES CONSEILS POUR UNE VIE PLUS TRANQUILLE

Attention à ce qui peut aider les cambrioleurs :

Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour cela demandez à une personne de votre connaissance de relever votre courrier. Lorsque vous vous absentez une soirée, laissez une lumière intérieure ou extérieure éclairée.

- Faites attention aux allées et venues des personnes étrangères au quartier.
- N'hésitez pas à appeler la Brigade de Gendarmerie de votre localité en cas de doute ou d'anomalie constatée. Observez bien les personnes suspectes afin de pouvoir donner un signalement précis aux enquêteurs et relevez si possible la couleur (ou la marque) et le numéro d'immatriculation d'un véhicule utilisé par des personnes suspectes.
- Intéressez-vous à tous les déménagements se pratiquant dans les maisons avoisinantes,
- Prévenez un voisin, en cas d'absence prolongée.
- De plus, soyez vigilants : si vous repérez sur la porte ou le mur de votre habitation des marques ou signes cabalistiques, relevez-les, parlez-en avec vos voisins. Si ces indices se généralisent dans le voisinage, prévenez la gendarmerie.
- Prenez garde à la visite d'individus se présentant chez vous sous prétexte de remise en état d'outillage (couteaux, ciseaux, outils de jardin), surtout s'il prêtent une attention toute particulière aux habitations et locaux attenants, donnant l'impression de repérer les lieux. Signalez-le à votre brigade de gendarmerie de votre secteur.

Attention à vos clés :

- Ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres, sur le compteur, dans un pot de fleur).
- Ne portez jamais vos noms et adresse sur le trousseau de clés.

Attention aux issues :

- Veillez à la fermeture des portes, fenêtres de jour comme de nuit.
- Faites de même pour la fermeture des autres issues : garage, cave, porte donnant sur une cour.
- Pensez aux barreaux sur les petites fenêtres du R.C.

Attention à vos verrous et serrures :

- N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par une ou deux serrures supplémentaires ; dites vous bien que le principal ennemi des cambrioleurs est le temps.
- Posez-les correctement en évitant toute saillie du canon à l'extérieur et en fixant solidement la gâche.
- Utilisez-les systématiquement. Le seul pêne ne présente aucune garantie de sécurité et fermez toujours à double tour, même pour une absence très courte.

Attention à ce qui attire les voleurs :

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous estimez introuvables.
- Ne laissez jamais dans un appartement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèquiers, etc... mais déposez-les dans un coffre de banque ou dans un lieu sûr.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez-en les numéros, faites de même en ce qui concerne vos carnets de chèques (lors de l'achat de matériel, notez sur un cahier : numéro, marque et type des appareils). Faites des photographies des objets de valeur sur les lieux où ils sont placés de façon habituelle.

Précautions à prendre pour éviter d'être cambriolé :

En cas d'absence prolongée (vacances estivales par exemple) il est possible de prévenir la gendarmerie qui notera votre adresse et redoublera d'attention.

TELE-ALARME

COMMISSION DE GERONTOLOGIE

LA TELE-ALARME

Dans Chuzelles Informations n° 20 de Juin 1987, nous avons fait paraître un article sur la télé-alarme.

Nous rappelons qu'afin d'aider les personnes âgées, malades handicapées physiques ou isolées, la télé-alarme permet d'apporter un secours immédiat puisque ce système électronique est relié jour et nuit au Centre de Secours des Sapeurs Pompiers de Vienne.

Le maniement de ce dispositif est simple puisqu'il suffit, à la personne âgée en difficulté, de presser un bouton sur le médaillon, porté comme un bijou autour du cou ou sur la poire qu'elle a vers son lit.

Cette installation est testée une fois par mois et sa location est d'un coût mensuel de 150 F ; certaines caisses de retraite pouvant accorder une aide en fonction des revenus perçus.

La télé-alarme est d'une grande sécurité pour toutes les personnes âgées vivant seules, ayant des difficultés pour se déplacer ou risquant des chutes ou des malaises. Un sentiment de sécurité est ressenti aussi par leur famille.

La Mairie de Chuzelles est à la disposition de toutes les personnes intéressées par la télé-alarme pour tout renseignement complémentaire.



LA VIE SCOLAIRE

Un petit mot pour vous mettre au courant des changements qui vont survenir dans nos écoles.

Ecole Élémentaire :

Nous apprenons le départ de notre commune de M. CHOPIN, Maître Directeur au Groupe Scolaire et de M. BOULONNE instituteur.

Sur leurs demandes, M. CHOPIN est nommé à Chamrousse et M. BOULONNE à Grenoble. Nous souhaitons à MM. CHOPIN et BOULONNE, après leur bref séjour dans notre commune, une bonne réussite dans leur nouvelle affectation.

Nous nous réjouissons de la nomination de Melle Pascale THIRIAT au poste de professeur de musique de l'Ecole Élémentaire. Nous lui souhaitons une longue carrière dans cette fonction et sommes certains que cet enseignement de la musique profitera aux jeunes chuzellois.

Ecole Maternelle :

Nous avons le plaisir de confirmer l'ouverture d'une 3ème classe. Ceci permettra d'accueillir les enfants de 3 ans, et, dans la limite des places disponibles ceux de 2 ans. Une institutrice venant de l'Ardèche, Mme BOUE-BIGNE vient d'être nommée. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Mme COLLET, Directrice, désirant emmener les enfants à la piscine, il est fait appel à des bénévoles, parents, grands-parents, etc... pour assurer l'encadrement. Proposer les services à Mme COLLET (téléphone 74.57.06.30) ou à M. BONTE (tél. 74.57.90.76).

BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'Assemblée générale a eu lieu le 27 avril 1988. Madame THIBAUDIER, Présidente, nous fait part de sa satisfaction quant à la bonne marche de ce nouveau service culturel offert aux Chuzellois depuis 1 an.

A ce jour, 210 lecteurs y sont inscrits, 1848 livres leur sont proposés et une bonne centaine de volumes attendent que les bénévoles les couvrent, les répertorient et les mettent en rayons. Madame THIBAUDIER nous apprend que ces différentes manipulations nécessitent 30 minutes de manutention par volume. Quand on connaît le nombre d'ouvrages, il est facile de calculer le temps consacré à ce travail par toutes les bonnes volontés du Bureau. BRAVO !

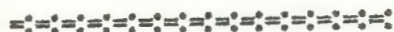
Courant mars, avec le concours du Club Léo Lagrange, différentes manifestations ont été organisées (projections de films sur le monde animal, conférences, expositions). Les différentes classes des écoles et les habitants du village ont pu en bénéficier.

La commune, avec une dotation de 3 000 F a permis l'acquisition de nouveaux grands prix littéraires et de différents ouvrages.

Avec la subvention du C. G., ont été achetés des rayonnages facilitant ainsi le classement des livres par thèmes.

Pendant les vacances d'été, un changement d'horaire est prévu. Il sera affiché à l'entrée de la bibliothèque.

Les tarifs de la cotisation annuelle restent inchangés pour cette année.



PARMI LES ANCIENS

Dimanche 6 mars, le Mille Club fut transformé en une coquette salle de restaurant où 80 convives se trouvèrent réunis pour le repas des Anciens offert par la Municipalité.

Monsieur Chaintreuil, Maire, présidait cette fête à laquelle assistaient également tous les adjoints ainsi que de nombreux conseillers municipaux et employés communaux pour la plupart accompagnés de leurs épouses et époux, afin de prouver par leur présence le respect et l'amitié manifestés à leurs anciens.

M. DECLERCK, traiteur, avait été retenu pour préparer et servir ce repas qui fut un régal et toute son équipe mérite félicitations et remerciements pour sa gentillesse et pour son service impeccable.

Avant la fin du repas, M. Chaintreuil dit son plaisir de voir réunis en ce jour de nombreux anciens de la commune et Madame Souchon, au nom de M. Clerc, président, retenu à la maison par des raisons de santé, le remercia au nom du Club.

Pour terminer cette fête, la parole fut donnée aux chanteurs et tous ceux qui poussèrent leurs chansonnettes furent très applaudis.

AU REVOIR ET A L'ANNEE PROCHAINE.



AMENAGEMENT DU CHEMIN DEPARTEMENTAL N° 36

Courant 1986, le conseil municipal décidait d'aménager la traversée du village par le C.D. 36.

Les Services de l'Équipement de Vienne commençaient les premières études, dessins et plans. L'appel d'offres des marchés était lancée en juin 1987. Le 27 août suivant, les entreprises ROMET et DUMAS étaient déclarées adjudicataires du marché.

Les travaux commençaient après la rentrée scolaire. Ils vous ont peut-être paru longs et nous vous prions de nous excuser de la gêne occasionnée, mais les ouvriers n'ont pas toujours eu des journées clémentes afin de mener à bien leur tâche.

En octobre 1987, un premier acompte de 494 562 F était versé à l'entreprise ROMET. Le second suivait en novembre pour un montant de 289 756 F. Ces deux sommes constituaient, avec un léger dépassement, la tranche ferme des travaux.

Les trottoirs ne pouvant rester longtemps inachevés, le C. M. décidait d'effectuer la tranche conditionnelle. En mars 1988, l'entreprise DUMAS était payée pour la finition des trottoirs, soit : 258 112 F.

Le paiement de tous ces travaux, soit 1 042 430 F a été possible grâce à un emprunt de 500 000 F, une subvention du département au titre de la sécurité de 150 000 F et la participation du lotisseur FOLLIASSON à Saint-Maurice, de 308 000 F. Ce dernier nous a versé cette somme dans le cadre du secteur d'aménagement de Saint-Maurice, et le solde a été pris sur les fonds libres de la commune. A titre indicatif, le revêtement à chaud de la route qui incombait à la D. D. E., a coûté environ 630 000 F.

La traversée de Chuzelles est bien améliorée mais respectez la limitation de vitesse et pensez aux piétons et aux enfants.

DIVERS

TRAVERSEE DU VILLAGE .

S'il est un point noir qui reste dans la traversée du village, dans le secteur aménagé, c'est bien à la sortie de la place de l'église. Les responsables de l'équipement, en collaboration avec les élus municipaux, se sont réunis sur place et divers aménagements seront réalisés rapidement : Pose d'un miroir face à la sortie, contre le mur du presbytère ; installation d'un panneau " PARKING " sur le bâtiment de la boulangerie qui indiquera la place de l'église.

Le rétrécissement qui existe à cet endroit ne permettant pas de gagner un peu de voirie supplémentaire, il sera conseillé aux conducteurs de laisser leur véhicule sur cette place, le temps de faire leurs achats. D'autres mesures sont à l'étude qui ne pourront être réalisées dans l'immédiat. Il serait dommage de devoir réglementer le stationnement à cet endroit, ce qui nuirait au commerce local.

DEGATS DES EAUX

Alors que Chuzelles espérait avoir échappé aux caprices d'un printemps orageux, ce jeudi 16 juin, une pluie diluvienne s'est abattue sur notre commune. En quelques minutes, les routes furent transformées en torrents charriant terre et matériaux, bouchant les canalisations aux accès des propriétés et endommageant les revêtements de plusieurs chemins communaux. Plusieurs villas ont vu leur sous-sol inondé. Les récoltes des agriculteurs et les jardins ont beaucoup souffert aussi de ce déchaînement de l'orage. Un arbre déraciné est même tombé sur le toit d'une maison. Beaucoup de dégâts en quelques heures qui mettent du temps à être réparés et qui coûtent cher aux particuliers et à la collectivité. Nos cantonniers ont passé une journée entière, commencée très tôt le matin, rien que pour dévier la boue déposée sur la route. Une demande de classement en commune sinistrée a été adressée à la Préfecture par la Mairie de Chuzelles et les collectivités voisines qui ont souffert elles aussi de la furie des éléments.

TONDEUSE A GAZON

La lutte contre le bruit fait partie des préoccupations de tous les élus, respectez la tranquillité de vos voisins, ne tondez pas la pelouse trop tôt le dimanche matin, ni trop tard les autres jours. Rappelez-vous qu'après 10h du soir, tous bruits anormaux sont assimilés à du tapage nocturne et de ce fait punis par la loi.

SECURITE

Petit à petit, la sécurité devant les écoles et la cantine s'améliore grâce à quelques places de parking créées à l'intention des parents. Quelques véhicules se mettent encore à l'arrêt sans respecter les consignes les plus élémentaires de stationnement. Cette pratique irrite ceux qui s'efforcent de rendre plus sûr les abords de l'école. Espérons que tous les conducteurs entendront ce nouveau rappel.

BENNE A VERRES

La benne de récupération du verre a été déplacée sur la place de la Mairie, étant plus visible dans ce nouvel emplacement, elle se remplit plus rapidement. La participation de la commune à la recherche contre le cancer se trouve de ce fait accrue.

ORDURES MENAGERES

A l'attention des nouveaux habitants surtout, il est de nouveau rappelé que le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les vendredis matins. Si le vendredi est un jour férié, la tournée est avancée au jeudi matin.

DIVAGATION

La divagation des chiens revient souvent à l'ordre du jour. Les animaux errants sont un danger permanent pour tous. Propriétaires de chiens, si vous souhaitez être respectés, respectez le bien-être des autres.

DECHARGE

Les déblais, démolitions, débris de jardin, peuvent être déversés à la carrière communale à COTE-RENARD. Le dépôt d'ordures ménagères n'y est pas autorisé. Les dépôts sauvages sont interdits sur tout le territoire de la commune. La gendarmerie a dressé procès-verbal à plusieurs contrevenants.

TERRAIN DE FOOTBALL

Pour permettre à la pelouse du stade de sa maintenir en bon état pendant le repos des sportifs, il est bon de rappeler que l'accès du terrain est interdit à toute personne ne faisant pas partie du service d'entretien.

Parents surveillez vos enfants, plusieurs groupes ont dû être priés d'aller jouer ailleurs.

CHUZELLES FLEURI

Dans le cadre de la campagne nationale et départementale, notre commune participe aux concours des villages - maisons et fermes fleuries. Deux maisons par catégorie seront retenues pour le concours départemental.

Pour le concours communal les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au 14 juillet 1988.

BONNE CHANCE A TOUS.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Un monsieur téléphone à la S.N.C.F.

- Combien de temps met le T.G.V. pour aller à Genève, s'il vous plaît Mademoiselle ?
- Une petite minute, Monsieur .
- Merci . et il raccroche .

Un écrou est amoureux d'une clé anglaise et il lui dit :

- Serre moi plus fort , chérie .

LES ELECTIONS A CHUZELLES

PREMIER TOUR

Inscrits : 1 035
Votants : 877
Nuls : 18
Exprimés : 859

Ont obtenu :

BARRE : 165
JUQUIN : 26
LE PEN : 172
CHIRAC : 110
MITTERAND : 287
BOUSSEL : 5
WECHTER : 46
LAGUILLER : 16
LAJOINIE : 32

DEUXIEME TOUR

Inscrits : 1 035
Votants : 901
Nuls : 56
Exprimés : 845

Ont obtenu :

MITTERAND : 455
CHIRAC : 390

PREMIER TOUR

Inscrits : 1 040
Votants : 655
Nuls : 17
Exprimés : 638

POIRIER : 34
DESPRES : 104
MERMAZ : 274
MANIN : 27
REMILLIER : 209

DEUXIEME TOUR

Inscrits : 1 040
Votants : 704
Nuls : 22
Exprimés : 682
MERMAZ : 353
REMILLIER : 329

LA MAIRIE RECHERCHE

La Commune de Chuzelles envisage de recruter, après tests contrôlant connaissances et aptitudes, un agent de bureau, pour une durée hebdomadaire de 20 heures .

Conditions exigées :

- Connaissances générales : niveau baccalauréat.
- Pratique de la sténographie, dactylographie, traitement de texte.
- Goût pour le travail diversifié.
- Bon contact avec le public.

Les candidatures manuscrites , accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser à Mr. le Maire, pour le 31 juillet .

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ETAT CIVIL

M A R I A G E S

-o-o-o-

WINCKLER

Eric Emmanuel Marie

&

DOITRAND

Sylvie Maryse

le 21 janvier

HYVERNAT

Hubert André Angelin

&

BIDAUD

Corinne Monique

le 19 mars

ROUSSON

Christian Jean-Louis

&

DA COSTA

Eva Maria

le 2 avril

BASSI

Jean-François André

&

FONVIEILLE

Agnès

le 4 juin

FONVIEILLE

Eric

&

BIGINI

Nathalie

le 4 juin

CHATAIN

Laurent Marie Michel

&

MAS

Véronique Marcelle

Flora Lucienne

le 11 juin

NAISSANCES

-0-0-0-0-0-

GUIBAUD-RIBAUD

Angélique Thérèse Josette

née le 3 janvier à Vienne - 38

ALLAIN

Philippe Yves Auguste

né le 5 janvier à Vienne - 38

CHAPOTAT

Claire Elvire Angeline

née le 7 janvier à Lyon 3^e - 69

BERTHIER

Bruno Cédric

né le 25 janvier à Vénissieux - 69

PLISSONNIER

Sophie Christelle Colette

née le 10 février à Villeurbanne - 69

HERDT

Alexandra Cécile Evelyne

née le 15 février à Lyon 8^e - 69

CHAUDERON

Damien César

né le 3 mars à Villeurbanne - 69

MERLE

Benjamin Jean Pierre

né le 16 mars à Bron - 69

MAESTRO

Laura Elodie

née le 17 mars à Sainte-Colombe - 69

GIRODON

Thierry Lucien
né le 18 mars à Vienne - 38

DELORME

Bruce Michel Nicolas
né le 19 avril à Sainte-Colombe - 69

COGNAT

Mathieu Charles
né le 13 mai à Sainte-Colombe - 69

-:-:-:-:-

HISTOIRES DROLES

ADROIT GAUCHER :

Vous constaterez sur le certificat médical joint, que j'ai une incapacité suite à mon accident au bras gauche. Rappelez-vous bien que je suis gaucher et que mon bras gauche vaut donc aussi cher que le bras droit d'un droitier, et tenez en compte au moment de faire votre chèque.

DECES

-o-o-

MARTIN

René

décédé le 11 février à Vienne - 38
à l'âge de 75 ans

BOUCHU

Charles

décédé le 8 mars à Chuzelles - 38
à l'âge de 91 ans

DANADJIAN

Nicoghosse

décédé le 11 mars à Vienne - 38
à l'âge de 82 ans

BRUEL

Michel

décédé le 8 avril à Vienne - 38
à l'âge de 58 ans.

-o-o-o-o-o-o-

CHARGES INTERCOMMUNALES

CHARGES INTERCOMMUNALES . 15 JUIN

-o-o-o-o-

Syndicat Sports et Loisirs	
Villette de Vienne	105 994,78 F
Syndicat ordures ménagères	
SYVROM	31 965,08 F
S.M.E.S.S.A.V.	
Collèges et Lycées	163 177,18 F
Centre Secours Principal	
Pompiers	54 245,00 F
Syndicat hydraulique des	
4 vallées du Bas-Dauphiné	8 451,00 F
District urbain	
Taxe de capitation	5 059,00 F
Charte intercommunale	
Pont-Evêque	4 836,00 F
Comité expansion et aménagement	
Isère rhodanienne	2 699,95 F
Syndicat Gendarmerie	
Estressin	1 470,00 F
Syndicat des Eaux du Nord de	
Vienne. Gestion	101,70 F

Bulletin tiré à 550 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

JUIN 1988